

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2018
COMPTE-RENDU

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 7.3.2018

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. Compte de gestion 2017

Le Conseil approuve sans observation ni réserve le compte de gestion 2017 dressé par le Receveur Municipal.

3. Compte Administratif 2017

Après présentation du document par M. le Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel MILLET, vote le Compte Administratif 2017 arrêté aux montants suivants :

Budget Principal :	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	681 371,73 €	452 143,11 €
Recettes	843 217,86 €	623 599,69 €
Excédent 2016 reporté		2 011,82 €
Déficit 2016 reporté	13 036,48 €	
Excédent de clôture	148 809,65 €	173 468,40 €

Budget annexe EAU :	Exploitation	Investissement
Dépenses	32 606,81 €	747,00 €
Recettes	46 001,07 €	2 920,21 €
Excédent 2016 reporté	120 234,01 €	23 643,11 €
Excédent de clôture	133 628,27 €	25 816,32 €

4. Affectation du résultat 2017

Le Conseil décide d'affecter le résultat 2017 du Budget Principal comme suit :

- en report à nouveau en section de fonctionnement pour le reliquat (crédit au compte 002) pour un montant de 148 809,65 €
- en report à nouveau en section d'investissement (crédit au compte 001) pour un montant de 173 468,40 €

et le résultat 2017 du Budget Eau comme suit :

- en report à nouveau en section de fonctionnement (crédit au compte 002) pour un montant de 133 628,27 €
- en report à nouveau en section d'investissement (crédit au compte 001) pour un montant de 25 816,32 €

5. Vote du Budget Primitif 2018

Le conseil approuve et vote le budget primitif 2018 présenté par Monsieur le Maire :

Budget Principal

- Section de fonctionnement	774 593 €
- Section d'investissement	1 264 172 €

Budget Eau

- Section d'exploitation	179 375 €
- Section d'investissement	38 098 €

6. Taux d'imposition 2018

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation :	12,84 %
- Foncier bâti :	2,31 %
- Foncier non bâti :	13,48 %
- C.F.E. :	20,47 %

7. Transfert des abonnements et des consommations d'électricité de l'éclairage public au SDE 65

Afin de pouvoir bénéficier de tarifs plus intéressants sur l'électricité, le conseil municipal décide à l'unanimité de transférer les abonnements et consommations liés à l'éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

8. Plan de la commune - Subvention du Parc National des Pyrénées

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide financière auprès du Parc National des Pyrénées pour la réalisation d'un plan de la commune permettant d'informer les visiteurs sur les différents services proposés dans la commune.

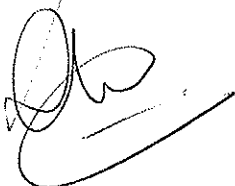
9. Audits énergétiques - Bâtiments communaux

Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier au SDE65 la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un audit énergétique sur les logements de la commune.

Vignec, le 3 mai 2018

La secrétaire de séance,

Dominique VIDOU




Le Maire,



Jean-Michel ISOART